



## REGLEMENT DU CONCOURS

---

### THEME DU CONCOURS

*Le thème de ce concours est « sensibiliser le public à la protection de nos montagnes ». Les visuels proposés doivent inciter à ne pas abandonner les masques ou autres déchets dans la nature. Il est laissé libre cours à l'imagination des participants pour illustrer ce thème.*

### CONDITION DE PARTICIPATION

*Le concours est ouvert à toute personne physique résidant aux Gets. Les enfants peuvent participer avec l'accord de leurs parents. La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement.*

### DUREE ET DEROULEMENT DU CONCOURS

*Le concours est ouvert jusqu'au vendredi 15 janvier 2021. Les résultats seront communiqués fin janvier 2021.*

### MODALITES DE PARTICIPATION

*Les personnes intéressées doivent remplir le bulletin de participation sur laquelle figureront le nom, prénom, adresse, Email et du participant. Ce bulletin est disponible à l'accueil de la mairie ou sur son site internet [www.lesgets-mairie.fr](http://www.lesgets-mairie.fr)*

*Chaque participant peut présenter 2 photographies couleurs max., format « Portrait » ou « Paysage », en format JPG. La photo doit être prise aux Gets, et ne doit ni être retouchée, ni faire l'objet d'un montage par le biais d'un logiciel de retouche. Les photos devront être nommées avec le nom du participant, en indiquant son lieu de prise de vue. Les photos devront être envoyées par mail ou Wetransfer à [communication@lesgets-mairie.fr](mailto:communication@lesgets-mairie.fr) avant le vendredi 15/01/21 à minuit.*

*Chaque participant devra, si la photo est retenue par le jury, fournir son fichier original en format JPG 300 Dpi pour un éventuel agrandissement. Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de*

reproduction et le droit de représentation au public. Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de la commune (bulletin municipal, site web...). Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés. La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

#### **JURY DU CONCOURS ET CRITERES DE SELECTION**

Un jury sera constitué pour sélectionner les photographies. Sous la présidence de Monsieur le Maire, il sera composé de membres du Conseil, de salariés de l'Office de Tourisme et de la SAGETS. Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats présentées de façon anonyme. Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos. Seuls pourront connaître les noms des auteurs des clichés la personne chargée de réceptionner les œuvres.

#### **Les photographies seront jugées sur trois aspects :**

- Pertinence du sujet
- Force du message transmis
- Originalité
- Technique et intérêt artistique

La commune se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Elle se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

#### **PRIX ET RECOMPENSES**

Le concours est doté de lots d'une valeur totale de 200.00 € minimum. Les récompenses seront attribuées aux 3 premiers clichés sélectionnés. Les gagnants seront informés par téléphone ou par courriel à partir du 22 janvier 2021. Les lots ne seront ni repris, ni échangés et ne pourront faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces.

#### **INFORMATIONS NOMINATIVES**

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.

